



Federation for **ED**ucation in **EU**rope
Fédération Européenne Des Ecoles



SHARING EDUCATION, SHAPING THE FUTURE



CERTIFICAT DE COMPETENCES

Management de proximité

Certification enregistrée au Répertoire Spécifique des certifications et habilitations par arrêté officiel en date du 26.03.2018, n° 3421.

www.fede.education
version 0220



OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe - OING dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie
Registre de transparence de l'Union européenne - 313869925841-90 - FEDE, 114 rue du Rhône, Genève, Suisse - RC Genève : CHE-109.997.364



Federation for **ED**ucation in **EU**rope
Fédération Européenne Des Ecoles

La Fédération Européenne Des Écoles - Federation for EDucation in Europe - FEDE

La FEDE est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING), institution supranationale, créée en Suisse en 1963, dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du statut consultatif auprès de la Francophonie.

Elle fédère un réseau international de plus de 500 établissements d'enseignement supérieur et professionnel, dans 35 pays et sur 4 continents qui partagent un projet commun d'excellence académique, d'innovation pédagogique, de recherche scientifique et d'ouverture au monde.

La FEDE délivre plus de 150 diplômes et certificats européens accessibles en français et en anglais, pour certains en plusieurs langues européennes (espagnol, allemand, italien, roumain etc.), du Foundation Degree, Bachelor européen, Mastère européen, MBA européen, jusqu'au DBA Doctorate of Business Administration.

La FEDE rassemble un réseau international de plus de 200 000 personnes.

SOMMAIRE

PRESENTATION	5
Objectifs	5
Valeur ajoutée	5
Métiers	5
Programme	6
Architecture du certificat	6
MODULE 1	7
GESTION OPERATIONNELLE DE L'ACTIVITE	7
A. Objectifs	7
B. Compétences visées	7
C. Évaluation	7
MODULE 2	8
MANAGEMENT DES EQUIPES	8
A. Objectifs	8
B. Compétences visées	8
C. Évaluation	9
RÈGLEMENT	10
CERTIFICAT DE COMPETENCES - MANAGEMENT DE PROXIMITE	10
A. Dispositions générales	10
B. Référentiel du Certificat de Compétences Management de proximité	10
C. Modalités de préparation	10
D. Conditions de délivrance	10
E. Calendrier des évaluations	10

PRESENTATION

Certification enregistrée au Répertoire Spécifique des certifications et habilitations par arrêté officiel en date du 26.03.2018, n° 3421.

Certification inscrite à la liste nationale des formations éligibles au CPF (LNI). Code CPF : 236038

Objectifs

Dans un contexte changeant où les évolutions (technologiques, digitales) et la diversité (générationnelle, culturelle, éducative) font partie intégrante de la vie de l'entreprise, développer les compétences managériales des managers de proximité est essentiel pour les organisations.

En effet, véritable relais et pilier dans l'entreprise, le manager de proximité se situe au cœur de l'action et doit organiser et piloter l'activité tout en veillant à fédérer, motiver et maintenir la cohésion au sein de l'équipe.

La certification proposée répond donc à cette problématique en préparant les managers à gérer l'activité avec agilité, accompagner le développement d'une équipe et favoriser un management collaboratif permettant l'harmonie du groupe.

Valeur ajoutée

Cette certification est une voie à une mobilité professionnelle interne ou externe à l'entreprise et permet aux individus d'évoluer et de progresser dans leurs fonctions et leurs responsabilités.

Elle permet aux managers d'adopter une posture managériale favorisant la collaboration dans leur équipe.

Elle s'adresse à des managers mais aussi à ceux souhaitant le devenir en leur transmettant de nombreux outils, techniques et savoir-faire.

Pour les entreprises, elle est une valeur ajoutée certaine dans son organisation et contribue ainsi au développement de l'efficacité, la créativité et de l'innovation dans l'entreprise.

Métiers

- Responsable / Chef de groupe
- Responsable d'équipe
- Responsable de service
- Responsable de secteur
- Responsable d'unité
- Manager d'un centre de profit
- Manager d'unité opérationnelle
- Manager des entreprises de l'hôtellerie, du tourisme, de la restauration
- Consultant management

Programme

La formation s'étale de 1 à 20 jours en fonction du niveau du candidat et de ses objectifs. La durée est également fonction de son environnement professionnel, de ses qualifications et de son parcours personnel.

La formation est dispensée sous la forme de 2 modules suivis en continu ou discontinu. La pédagogie privilégie les séquences participatives mobilisant l'interactivité, la prise d'initiative et l'esprit critique (mises en situations professionnelles, étude de cas, auto-positionnement...).

Des séminaires peuvent être programmés en inter ou intra entreprise, suivis en présentiel ou en distanciel selon la situation personnelle ou professionnelle (géographique, mobilité, handicap, disponibilité...) du candidat.

Architecture du certificat

Modules
Module 1 Gestion opérationnelle de l'activité
Module 2 Management des équipes

MODULE 1

GESTION OPERATIONNELLE DE L'ACTIVITE

A. Objectifs

Ce module permet aux apprenants de maîtriser la gestion opérationnelle de l'activité dans sa globalité.

B. Compétences visées

À l'issue de la formation, les apprenants doivent être capables :

- De décliner les objectifs généraux en objectifs individuels et collectifs en veillant à ce qu'ils soient réalistes, réalisables et porteur de sens pour fédérer l'équipe autour d'un projet commun.
- D'organiser l'activité à travers un plan d'action hiérarchisé des tâches à réaliser pour permettre à l'équipe l'atteinte des objectifs fixés.
- D'élaborer des indicateurs de performance en utilisant des tableaux de bord pour permettre de suivre les résultats obtenus et établir des actions correctives si besoin.
- D'utiliser les techniques de gestion du temps et des priorités pour optimiser la productivité et accroître la performance.
- D'utiliser les techniques de délégation auprès de l'équipe pour assurer une meilleure répartition des tâches en fonction des compétences, disponibilités et responsabilités de chacun, pour optimiser les ressources mobilisées et favoriser l'autonomie.
- D'utiliser les techniques de conduite d'entretiens de recadrage pour assurer la continuité des actions et permettre l'atteinte des objectifs dans les délais fixés.
- De gérer avec agilité les imprévus et les risques pouvant survenir au cours de l'activité pour veiller à sa continuité et maintenir le niveau de performance attendu.

C. Évaluation

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour le Module 1 « Gestion opérationnelle de l'activité » s'effectue en cours de formation, en deux temps.

- Dans un premier temps, sous la forme d'une étude de cas pratique sur la gestion opérationnelle de l'activité avec soutenance orale.

Il est remis au candidat un énoncé de cas pratique décrivant, par des données qualitatives et quantitatives, le contexte d'une entreprise, son activité, les caractéristiques des membres de l'équipe (rôles, compétences, disponibilités et profils comportementaux). Le candidat est chargé d'établir un plan d'action associé à des indicateurs de performance permettant de suivre les résultats. Puis, il lui est demandé de décliner les objectifs généraux de l'entreprise en objectifs individuels auprès de son équipe puis d'affecter et organiser les tâches en tenant compte des différentes contraintes individuelles (compétences et disponibilités). Le candidat présente ensuite son plan d'action à l'oral. Il est challengé sur la survenance de risques pouvant impacter la mise en œuvre des actions préalablement organisées.

- Dans un second temps, sous la forme d'un jeu de rôle : conduite d'un entretien de recadrage.

À partir de l'énoncé du cas pratique de l'évaluation 1 ainsi que d'un scénario remis au candidat, il doit conduire un entretien de recadrage permettant l'atteinte des objectifs fixés. Un autre candidat joue le rôle du collaborateur en s'appuyant sur un scénario qui lui est préalablement remis.

MODULE 2 MANAGEMENT DES EQUIPES

A. Objectifs

Ce module permet aux apprenants d'approfondir et maîtriser leurs connaissances et techniques managériales.

B. Compétences visées

À l'issue de la formation, les apprenants doivent être capables :

- D'appréhender et intégrer la diversité culturelle dans la gestion des équipes en transformant ces différences en atouts et richesses pour accroître la performance de l'activité.
- D'identifier les caractéristiques individuelles de l'équipe au niveau des modes de comportements et des différences générationnelles pour obtenir une meilleure régulation et cohésion de groupe.
- De développer les compétences en utilisant des outils d'accompagnement pour valoriser et motiver les talents de chacun.
- De participer au recrutement de collaborateurs et de les intégrer en veillant à assurer une insertion harmonieuse et efficace pour compléter les équipes.
- De conduire et animer des réunions en favorisant la participation collaborative des membres de l'équipe pour permettre l'émergence d'idées novatrices et renforcer le sentiment d'appartenance.
- D'utiliser les techniques de motivation auprès des membres de l'équipe pour élever le niveau de qualité dans les tâches réalisées et les fidéliser.
- D'utiliser les outils de reconnaissance à bon escient pour déclencher l'envie de se dépasser et accroître la performance.
- De gérer les situations et personnalités difficiles en veillant à adopter le comportement adéquat pour maintenir l'harmonie du groupe.
- De développer un modèle managérial intégrant la diversité culturelle pour favoriser la créativité, l'innovation et les prises d'initiative.
- D'utiliser les outils et techniques de communication en présentiel et à distance pour permettre de maintenir le lien et l'implication de l'équipe dans des contextes nouveaux et changeants

C. Évaluation

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour le Module 2 « Management des équipes » s'effectue en cours de formation, en deux temps.

- Dans un premier temps, sous la forme d'une étude de cas pratique sur le management d'une équipe avec soutenance orale.

Il est remis au candidat un énoncé de cas pratique fictif d'une entreprise présentant des difficultés dans la gestion d'une équipe freinant la performance de l'activité. Une description détaillée des membres de l'équipe est fournie, à partir de données sur leurs différences culturelles, générationnelles, éducationnelles, sur leurs compétences, leurs profils comportementaux et leurs fonctions.

Le candidat doit identifier et analyser la situation problématique et relever les différents points de tensions ralentissant l'activité.

Puis il devra présenter un plan d'actions avec ses préconisations permettant de retrouver une cohésion et motivation dans l'équipe.

Il devra ensuite le présenter à l'oral et sera challengé sur sa connaissance des différents outils et techniques d'accompagnement au développement des compétences, de reconnaissance et de motivation.

- Dans un second temps, sous la forme d'un jeu de rôle : conduite de réunion collaborative sur une situation de changement.

À partir d'un scénario donné, il est demandé au candidat d'animer et de conduire une réunion sur un sujet relatif à une situation de changement. Il est attendu du candidat une communication positive sur cette situation et de mettre les collaborateurs, joués par les autres candidats, en position d'émettre des idées nouvelles et de s'approprier la nouvelle situation.

Parmi les autres candidats, il sera remis à l'un d'entre eux un scénario lui permettant de jouer une personnalité difficile que le candidat évalué devra gérer.

RÈGLEMENT

CERTIFICAT DE COMPETENCES - MANAGEMENT DE PROXIMITE

A. Dispositions générales

Art. 1 - Le Certificat de compétences Management de proximité est délivré par le Centre Européen des Examens de la Fédération Européenne Des Ecoles. Il atteste que son titulaire a acquis les connaissances, capacités et compétences telles que visées dans le présent référentiel.

B. Référentiel du Certificat de Compétences Management de proximité

Art. 2 - Le programme du Certificat de compétences Management de proximité comprend deux modules thématiques permettant d'obtenir les connaissances, capacités et compétences telles que visées dans le référentiel. Les enseignements et les évaluations correspondantes peuvent être en français et/ou en anglais.

Art. 3 - Le référentiel fixe les compétences visées et les modalités d'évaluation.

C. Modalités de préparation

Art. 4 - Le Certificat de compétences Management de proximité est préparé au sein d'un établissement membre de la FEDE, en formation continue. Avant de valider son inscription, chaque participant bénéficie d'un entretien oral de positionnement organisé par l'établissement, pour vérifier l'adéquation de ses attentes et de son projet professionnel avec le contenu de la certification et la durée de la formation.

Art. 5 - Pour se présenter aux évaluations les apprenants doivent :

Sur le plan administratif :

- être inscrit ou avoir été inscrit dans un établissement d'enseignement membre de la FEDE ;

ET

- être inscrit auprès de la FEDE en vue de l'obtention du Certificat de compétences Management de proximité ;

Sur le plan financier :

- s'être acquitté auprès de la FEDE des droits non sécables d'inscription et d'évaluation, quel que soit le nombre de modules présentés, et exigés au moment de l'inscription, fixés forfaitairement à 90 €.

D. Conditions de délivrance

Art. 6 - Le Certificat de compétences Management de proximité est délivré par un Jury attestant d'une part de la validation de chacun des deux modules de formation et d'autre part de la maîtrise par le candidat des capacités, compétences, savoir et savoir-faire constitutifs des modules développés dans le référentiel de formation du diplôme. Le jury de certification doit être composé de trois personnes : le formateur référent qui accompagne les participants tout au long de la formation, deux personnes extérieures à la formation appartenant au monde de l'entreprise ou de la formation.

Art. 7 - Toute fraude, tout plagiat, toute tentative de fraude ou de plagiat dûment constatée correspond à un échec à l'évaluation concernée.

Art. 8 - L'établissement tient à disposition de la FEDE le descriptif complet du contenu et de l'organisation de la formation et des évaluations.

E. Calendrier des évaluations

Art. 9 - Les évaluations des deux modules sont réalisées en cours de formation. Elles s'organisent selon l'organisation propre à chaque établissement.



Federation for **E**Ducation in **E**urope
Fédération Européenne Des Ecoles
www.fede.education



INGO holding participatory status with the Council of Europe
OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe
INGO holding consultative status with La Francophonie
OING dotée du statut consultatif auprès de La Francophonie

FEDE - Rue du Rhône, 114 - 1204 Genève - SUISSE
www.fede.education - fede@fede.education

Adresse: Résidence DRARGA Appt N°61, 4ème étage,
Avenue Yaacoub El Mansour, Gueliz, 40000 -Marrakech
Fixe: +212 524 43 87 68 / Whatsapp: +212 625 88 17 53
Email: contact@mmgschool.education